

COMMUNE DE CAIRON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 juin 2017

L'An deux mil dix-sept, le 13 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur YVER Claude, Maire.

Etaient présents :

M. YVER, Mme LECHEVALLIER, M. BOCHER, Mme PELTA, M. CAILLOUE,
M. ROUZIC, M. BONNAIRE, M. LETELLIER Jean-Luc, Mme BARRAULT,
M. LEFRANC, Mme JEANNE, Mme FRETAULT, Mme LE BERRE,

Absents excusés :

Mme LE GUYADER (pouvoir à M. YVER)
M. LETELLIER Thierry (pouvoir à M. ROUZIC)
M. BELLET, M. LHOPITAL, Mme BLEUX

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

II- SIDOM – Mise en place et financement des colonnes enterrées

Les premières colonnes enterrées ont été mise en place route de Creully à proximité de la boulangerie. Le SIDOM demande au conseil de se positionner pour un second emplacement tant qu'il est encore compétent dans ce domaine. M. YVER ajoute que le second emplacement existant est celui place du Château où il serait judicieux d'intervenir d'un point de vue environnemental.

A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite une seconde mise en place de ces colonnes en remplacement de celles place du Château. La commission environnement souhaite la pose de protection autour de ces colonnes afin d'empêcher les véhicules de rouler sur la plateforme.

M. BONNAIRE, notre représentant en matière de déchets, explique que la gestion des déchets de cimetière est difficile dans certaines communes. M. CAILLOUE rappelle qu'à Cairon, le tri sélectif a été mis en place par la pose de 3 bacs de déchets différents. Il ajoute que lors d'une réunion à CAEN LA MER, en prévision de la reprise du ramassage des déchets sur le territoire du SIDOM, le tri des déchets verts est envisagé (tontes/branchages).

M. YVER précise que ce qui préoccupe les Caironnais actuellement est le non ramassage des ordures ménagères d'une part en raison d'une grève à la Société COVED, et d'autre part, le changement de règles relatives aux déchets verts.

III- RECENSEMENT DE LA POPULATION –Agents recenseurs et coordonnateur

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018, le dernier datant de 2013. Il est donc nécessaire dès à présent de créer les postes nécessaires d'agents recenseurs et de coordonnateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires

Vu le tableau des emplois adoptés par le Conseil Municipal sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de :

- 3 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet
- 1 coordonnateur non titulaire

Pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2018

Les taux de rémunération n'étant pas fixés, le Conseil Municipal souhaite reporter la délibération fixant les indemnités.

IV- CU CAEN LA MER- désignation d'un suppléant

Monsieur le Maire représente la commune à la communauté urbaine. Un suppléant doit être désigné parmi les anciens délégués communautaires. Mme LECHEVALLIER est candidate, M. BONNAIRE quant à lui participe déjà au SCOT.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mme LECHEVALLIER Catherine déléguée communautaire suppléante.

V- INFORMATION COMMISSION ENVIRONNEMENT

Mme PELTA reprend le compte rendu de la dernière commission qui a été transmis à tous les conseillers. L'objet principal était le site du Marais. Un barbecue en pierre sera réalisé à proximité de l'aire de pique-nique afin d'éviter les barbecues sauvages dangereux pour l'environnement. Du bois mort sera stocké à l'entrée du site afin d'éviter de couper des arbres de façon sauvage. Les containers enterrés seront protégés afin d'éviter aux véhicules et tracteurs de rouler sur la plateforme. Un programme de plantation du site est nécessaire car de nombreux arbres sont tombés lors de la tempête de janvier dernier.

Ce site est actuellement envahi pas des gens du voyage qui ne respectent toujours les règles élémentaires d'hygiène et de propreté. Mme LECHEVALLIER apporte une précision importante : la CU CAEN LA MER a nommé un médiateur pour les gens du voyage. Cependant, le délai légal reste à 48 h avant toute intervention. Ce médiateur sera contacté par Monsieur le Maire.

La commission environnement se réunira lundi prochain. Elle réfléchira à la valorisation du site du Marais dont les berges sont fragilisées par la présence des chevaux des gens du voyage ainsi qu'au renforcement des liaisons douces entre les nouveaux lotissements et la place des commerces au sein de la coulée verte prévue dans le PLU (espaces verts derrière les Tilleuls vers l'école et le skate parc puis le Marais). Mme PELTA propose de créer une liaison douce le long du skate parc entre le parking de l'école et la route de Creully en parallèle de la liaison douce autour de la Mairie.

Dans le lotissement Les Hauts du Manoir, un merlon a été arboré en limite de commune mais sur la seconde tranche, il est trop large empêchant l'entretien. La commission propose de la raboter et de l'arborer à l'identique du premier merlon.

Mme PELTA ajoute une information relative aux transports. La Communauté urbaine va élargir l'offre de transport en direction de notre territoire dès la rentrée scolaire. Elle a assisté à une réunion regroupant Cairon, Rosel et Le Fresne-Camilly. Lors du forum des associations, le 9 septembre prochain, un bus twisto sera présent place des commerces pour informer les habitants des trois communes. Il est à noter que l'offre actuelle remporte un grand succès sur notre territoire.

QUESTIONS DIVERSES

Scolaire : Mme LECHEVALLIER donne des informations aux conseillers sur le projet de loi permettant aux écoles de revenir à 4 jours et rappelle le fonctionnement actuel. Le temps scolaire est sur 5 jours avec un temps d'APS (activités péri scolaires) avec des animateurs et avec un temps de cantine et de garderie. Certains enfants font des semaines de 45 heures avec des adultes différents sur chaque temps. Un futur projet de loi devrait laisser le choix aux communes ou syndicats de communes de garder le rythme actuel ou de passer à 4 jours dès la rentrée de septembre.

Mme LECHEVALLIER, présidente du SIVOM Enfance Education Jeunesse, a réuni les Maires concernés qui ont proposé de reporter à septembre 2018 la décision concernant l'école à 4 jours compte tenu des difficultés d'organisation et des enjeux en termes d'emploi pour les animateurs. De plus, il paraît difficile de tout changer d'ici la fin juin. L'aide de l'Etat par le biais du fonds d'amorçage n'intervient que jusqu'en 2019.

Délibération Modificative Budgétaire n° 01

Vu le budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits suivants afin de procéder à des régularisations d'écritures antérieures et des ajustements de crédit en investissement :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
6188	-2,99	
678	2,99	
70323		-0,46
7788		0,46
673	1270	
22	-1270	
Investissement	Dépenses	Recettes
20	-1962,83	
10226	1962,83	
2313	-6212	
213	6212	

M. BONNAIRE souhaite intervenir suite à une réunion à la Communauté Urbaine à propos de la campagne contre les frelons asiatiques. Un nid non détruit engendre 4 nids l'année suivante. Les particuliers ont obligation de détruire les nids de frelons sur leur propriété à leur charge. La liste des sociétés habilitées est disponible en Mairie. Des subventions existent pour toute destruction sur le domaine public.

Mme FRETAULT souhaite rappeler les horaires de taille et de tonte qui sont régulièrement mentionnés dans la lettre de Cairon. Le non-respect d'un arrêté préfectoral est passible d'une amende.

Le prochain conseil municipal aura lieu en septembre sauf urgence en juillet.